



1 – Définition et enjeux

a) Définition

Comme son nom l'indique, **la gestion différenciée consiste à pratiquer une gestion différente sur les divers types d'espaces**. En effet, tous les espaces n'ont pas besoin d'être entretenus de la même façon, selon l'usage qui en est fait et les attentes du public. Ainsi, sur certains sites, on va rechercher un **aspect maîtrisé** (absence de végétation spontanée, taille architecturée des arbres, pelouses tondues court, fleurissement intensif...), tandis que sur d'autres il pourra être intéressant d'avoir un aspect plus champêtre, qui laisse plus de place à la nature.

Mettre en place la gestion différenciée, c'est donc **adapter la gestion des différents sites** en fonction des objectifs d'entretien que l'on se fixe, des usages qu'en fait la population, des enjeux paysagers et environnementaux...



Tonte différenciée au cimetière de Fontainebleau

La gestion différenciée demande une réflexion globale sur tous les aspects de l'entretien voire de l'aménagement des espaces : tonte, gestion de la végétation spontanée, taille et entretien des arbres et arbustes, fleurissement, arrosage, mais aussi éclairage, mobilier urbain, bâti... Elle peut être expérimentée sur un espace restreint comme un parc avant d'être étendue à l'ensemble des espaces communaux.

b) Enjeux

La gestion différenciée permet d'éviter d'entretenir tous les espaces de façon intensive. Ainsi, elle permet de s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en prenant en compte les besoins spécifiques de la population d'un espace urbanisé.

La gestion différenciée offre donc des réponses à différents types d'enjeux :

- **enjeux environnementaux** : réduction des pollutions et de la consommation énergétique, préservation de la biodiversité, économies d'eau, gestion des déchets verts...
- **enjeux sociaux** : amélioration du cadre de vie (mise à disposition des habitants d'espaces plus variés), éducation de la population à l'environnement, valorisation et diversification du travail des jardiniers
- **enjeux économiques** : réorganisation du travail pour optimiser la gestion des espaces en fonction des moyens humains, matériels et financiers

De ce fait, la gestion différenciée peut s'inscrire dans une démarche de développement durable.

2 – Plan de Gestion : l’outil Indispensable

Le plan de gestion est un document se présentant sous la forme d’une carte qui va définir espace par espace le type de gestion à appliquer. Il définit les vocations de chaque surface et va donc représenter « une feuille de route » dans la conduite de l’entretien et des aménagements. Pour élaborer ce plan, il est nécessaire de :

a) Réaliser un état des lieux au préalable

L’état des lieux doit être **quantitatif**, il répertorie les espaces.

Il est aussi **qualitatif**, il recense pour chaque espace:

- son usage,
- sa valeur environnementale,
- sa valeur patrimoniale et culturelle,
- ses problématiques (accessibilité, entretien, réglementation...).

b) Classer les espaces et choisir un type de gestion : le plan de gestion



Plusieurs classements sont possibles. Ils doivent prendre en compte l’état des lieux et permettre de regrouper les espaces par type de gestion.

Ainsi on pourra, par exemple, classer les espaces communaux pour la gestion des espaces verts de la sorte :

Code 1 : **Gestion intensive** (beaucoup de fleurissement, pelouse tondue fréquemment, désherbage systématique des monuments et pourtour de lieux de cultes, éventuellement taille architecturée...). Cette gestion peut être adaptée dans les espaces de prestige, aux abords des lieux de culte, à proximité de la mairie, dans les cimetières...

Code 2 : **Gestion intermédiaire** (fleurissement d’aspect plus naturel pouvant intégrer des plantes locales, prépondérance des plantes vivaces, tontes plus espacées, désherbage raisonné avec une tolérance d’herbes, taille douce des arbres et arbustes...) Cette gestion peut être adaptée dans les bourgs, hameaux, en périphérie urbaine...

Code 3 : **Gestion extensive** (pas de désherbage, favorisation de la végétation spontanée naturelle, fauchage pour maîtriser la hauteur de zones herbacées avec des fauches tardives et des prairies fleuries naturelles, possibilité d’éco-pâturage, taille des arbres principalement pour des raisons de sécurité...) Cette gestion peut être adaptée aux zones naturelles, bords de route, bords de cours d’eau...

c) Suivre l’évolution des pratiques et mesurer les résultats



Le plan de gestion n’est pas figé dans le temps.

Un suivi des pratiques sur chaque espace est indispensable pour mesurer l’efficacité de la nouvelle gestion. Pour cela il est nécessaire de mettre en place des indicateurs :

- temps de travail associé aux différentes tâches et aux différents sites,
- coûts,
- consommations d’intrants (eau, essence, énergie...),
- relevés botaniques et faunistiques (autant que possible),
- perception du public....

On peut alors procéder à des réajustements et redéfinir avec plus de détail le plan de gestion.

3 – Organisation

Un changement d'organisation peut être nécessaire pour répondre aux enjeux de gestion :

Entre services : en effet, certains services sont interdépendants comme par exemple les services de la propreté urbaine, de la voirie et des espaces verts qui peuvent opérer sur la même zone et doivent donc se coordonner dans l'application du plan de gestion (balayage mécanique, désherbage, réfection des trottoirs).

Dans la répartition du temps de travail : avec un changement de mode de gestion le temps nécessaire sur chaque espace ne sera plus le même. Il pourra être nécessaire de rééquilibrer les équipes et de revoir les plannings de chacun.

4 – Formation

Ces nouvelles pratiques de gestion vont créer un besoin de formation.

Pour une démarche globale : ce changement, pour être efficient, doit être connu, compris et assimilé par les élus qui sont décisionnaires, les responsables techniques et les agents qui vont mettre en application ces méthodes différentes de gestion.

Pour une démarche qui perdure : pour pouvoir faire évoluer dans le temps et réhabiliter ou adapter certaines surfaces, il faut comprendre le concept de gestion différenciée et en mesurer ces enjeux.

5 – Communication



Exemple de panneau fourni par Seine-et-Marne Environnement aux collectivités ayant le Trophée ZÉRO PHYT'Eau

La communication est **indispensable** à la réussite d'un changement de pratiques. Elle doit être ciblée et répétitive dans le temps. Il convient de communiquer à des moments clés (début du printemps, début de l'été, pour les changements en espaces verts, par exemple).

Pour permettre le succès de la démarche, une bonne communication sur les actions engagées est nécessaire :

- en interne : entre les agents des différents services (afin notamment d'avoir un **discours homogène** face aux habitants) et entre agents et élus,
- envers les habitants : pour éviter les réactions de surprise vis à vis des changements de pratiques, **pour expliquer l'importance des choix entrepris et valoriser l'action.**

Divers supports sont possibles : articles dans le bulletin municipal, plaquettes, expositions, panneaux sur les espaces qui ont été modifiés, mais aussi communication orale lors de réunions publiques, de comités de quartier, travail avec les écoles... Différents supports sont disponibles auprès du Département, d'AQUI'Brie et de Seine-et-Marne Environnement, notamment. Les collectivités récompensées par le Trophée ZÉRO PHYT'Eau reçoivent un certain nombre de supports gratuits, notamment des panneaux à installer sur leurs espaces publics pour expliquer leurs pratiques d'entretien.

La communication met en avant que **le changement est voulu et contrôlé** et non imposé et subi (par exemple la fauche tardive doit être perçue comme une gestion rigoureuse et non comme un oubli de tonte de l'agent communal).

Pour renforcer cette idée, il est possible d'accentuer la différenciation entre espaces et ainsi mettre côte à côte un gazon tondu bas et un espace en fauche tardive.

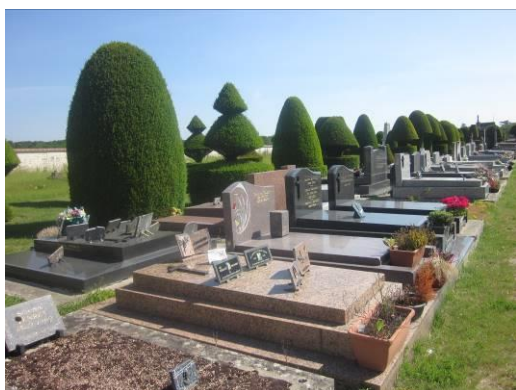
6 – Gestion du désherbage

Selon le type d'espace, la végétation spontanée pourra être plus ou moins acceptée.

Pour les espaces classés en mode de gestion intermédiaire ou extensive, la végétation spontanée pourra être tolérée, voire favorisée. Un entretien par des techniques de désherbage non chimique peut être réalisé.

Sur les espaces de type « naturel » (code 3) la présence de végétation spontanée est même souhaitable, et le désherbage devient inutile.

Pour les espaces en gestion intensive (code 1) où la végétation spontanée est peu tolérée, il conviendra de maîtriser la végétation par des techniques préventives (végétalisation, paillage, aménagement général du site...), et/ou par un entretien régulier à l'aide de techniques alternatives au désherbage chimique.



Deux espaces du cimetière d'Ury : A gauche, une gestion intensive à proximité des tombes récentes ; à droite une gestion extensive dans la zone d'extension avec quelques tombes anciennes

Par ailleurs, selon le mode d'entretien et les aménagements réalisés dans le cadre d'une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien de certains espaces demandera plus ou moins de temps qu'auparavant.

La mise en place de la gestion différenciée entraîne une réorganisation du travail qui permet d'**optimiser le temps passé par espace**, elle facilite donc la mise en place de techniques alternatives au désherbage chimique. Par exemple, le temps gagné sur les tontes dans un endroit qui sera entretenu en fauche tardive pourra être utilisé pour le désherbage manuel ou thermique d'un espace entretenu par désherbage chimique auparavant.

7- Intervenants en Seine-et-Marne

Département de Seine et Marne, Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPoMA)

(accompagnement dans la réduction phytosanitaire hors territoire de Champigny)

tél : 01 64 14 76 65

www.eau.seine-et-marne.fr

AQUI'Brie

(accompagnement dans la réduction phytosanitaire, territoire de Champigny)

tel : 01 64 83 61 00

<http://www.aquibrie.fr/>

Seine-et-Marne Environnement

(accompagnement dans la mise en place de la gestion différenciée)

tél : 01 64 31 11 18

www.seine-et-marne-environnement.fr

Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

(accompagnement dans la mise en place de la gestion différenciée sur le territoire du parc)

tel : 01 64 98 73 93

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/>

CAUE 77

(conseil en architecture, urbanisme et environnement)

tél : 01 64 03 30 62

<http://www.caue77.fr/>

8 - Références

- ARB Ile-de-France, 2016. « [Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés](#) ».
- CAUE de la Vendée, 2006. « Guide méthodologique de la Gestion Différenciée ».
- CAUE du Val d'Oise. « Guide méthodologique pour les communes : objectif « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts ».
- FREDON Bretagne, 2018. « [Guide des alternatives pour l'entretien des espaces publics](#) ».
- <http://www.gestiondifferentiee.org/>